

céréales que nous cherchons à vendre au meilleur prix possible. Dès que nous rendons publique notre position, aussitôt nous rendons plus difficiles nos fonctions de dépositaires de ces produits.

D. Sans préciser le montant, y aurait-il inconvénient à indiquer le pourcentage des ventes sur le marché libre ou à la Bourse?—R. Je ne crois pas que ça aiderait.

Le très hon. M. HOWE: Toute la difficulté vient de ce qu'au pays toutes les céréales sont écoulées par des négociants. Le cultivateur ordinaire ne s'adresse pas à la Commission pour acheter des céréales,—il y a peu de cultivateurs qui achètent en lot de wagon. Dans le même ordre d'idées, il y a peu de négociants qui peuvent passer une commande pour un demi-million de boisseaux d'avoine et effectuer un paiement d'un demi-million de dollars. La Commission vend au comptant. A moins que les négociants puissent avoir recours à des opérations de couverture, je ne vois pas comment pourrait fonctionner le système de distribution des céréales secondaires au pays.

*M. Bryce:*

D. Je voudrais qu'il soit bien compris par tous les membres,—je crois que je le comprends,—que la Commission du blé vendrait un wagon de céréales à toute organisation qui se présenterait pour acheter directement d'elle.—R. Certainement.

D. Les députés de l'Est ne sont pas bien fixés là-dessus. Je pourrais vous faire voir une douzaine de lettres que des gens de l'Est du Canada m'ont écrites pour me dire qu'ils ne pouvaient pas le faire et que la Commission ne leur vendrait pas. Avant de poser la question, je croyais que j'en connaissais assez long pour savoir que la Commission leur vendrait.

Puis-je me permettre ici une digression. Je veux en même temps poser une question. Les cours des céréales ont été assez avantageux, mais de nos jours l'éleveur de porcs n'est pas un producteur de céréales. Disons que je me livre à l'élevage des porcs et que mon voisin envoie quelques wagons d'orge à l'entrepôt régional. J'ai besoin de cette céréale de provende, mais je dois en payer le prix demandé à Fort-William. N'y aurait-il pas un moyen pratique d'aider l'agriculture canadienne, si l'éleveur n'avait pas à acquitter les frais de transport à Fort-William. Je sais que vous allez lui faire le versement prévu et qu'il aura droit plus tard à une ristourne, mais l'éleveur ne devrait pas avoir à payer les frais de transport. Cela aiderait; parce que la population de l'Est du pays en retirerait quelque avantage de venir en aide à l'éleveur de porcs.—R. A mon avis, vous ne pouvez faire une distinction entre les frais de transport et le prix de la denrée. Si vous dites que ce cultivateur, et probablement visez-vous un éleveur de l'Ouest, va pouvoir se procurer cette céréale moins les frais de transport...

D. Non, j'envisage le même point. Un producteur se présente avec une charge et la vend à la Commission à l'entrepôt. J'arrive après lui et j'achète les céréales.

M. QUELCH: Dans l'Ouest?

M. WRIGHT: Oui. Si les frais d'entreposage étaient acquittés par une prime suffisante pour correspondre à votre paiement ultérieur, je ne vois pas pourquoi payer de 14 à 21 cents pour le transport à Fort-William?

Le TÉMOIN: Vous n'avez pas à le payer.

M. BRYCE: Laissons; j'en discuterai avec vous et je vous démontrerai de quelle façon c'est inclus dans le prix.

*M. Ross:*

D. C'est qu'au moment de vendre à l'entrepôt une céréale secondaire, le producteur doit alors acquitter le coût du transport, en ce sens que c'est déduit du paiement qui lui revient?—R. Exactement.